

PROFESSION DE FOI



Agrégés

Attachés à une qualification disciplinaire de haut niveau, nous voulons que la place de l'agrégation et des agrégés soit confortée, valorisée et reconnue dans le système éducatif et dans la fonction publique. Dans la démarche d'unification qui est la nôtre, nous défendons depuis longtemps l'élévation du niveau de recrutement des enseignants du second degré, une dynamique d'amélioration de la qualification professionnelle appuyée sur le recrutement au master et le développement des recrutements externes d'agrégés dans toutes les disciplines et spécialités.

Pour les agrégés, nous voulons :

- une carrière plus attractive avec une nouvelle échelle indiciaire intégrant l'échelle-lettre A, indices actuels de la hors-classe, le doublement des chaires supérieures, l'ouverture d'un débouché sur l'échelle-lettre B,
- des conditions d'affectation et d'emploi qui respectent la qualification et les aspirations de chacun dans le cadre de règles communes et d'un mouvement national rénové,
- une amélioration des conditions de travail et d'enseignement, favorisant le travail en équipe, prenant en compte les situations diversifiées d'exercice
- une réduction du temps et de la charge de travail. Nous revendiquons qu'aucun service ne dépasse 13h et 12h maximum dans l'enseignement supérieur avec plafond annuel de 250 heures.
- de véritables possibilités d'accès à la recherche pour tous et une meilleure reconnaissance de la place des agrégés dans l'enseignement supérieur,
- un droit à la mobilité professionnelle choisie. Nous revendiquons des procédures plus transparentes pour l'accès à l'enseignement supérieur (universités, IUFM, écoles d'ingénieurs..., CPGE, STS).
- une évaluation rénovée et repensée dans le respect de la liberté pédagogique

Face à des politiques d'individualisation et d'affaiblissement des repères collectifs, le SNES, le SNEP et le SNESup agissent pour combattre les choix de régression, avancer nos propositions, assurer, tout particulièrement avec nos élus dans les CAP, la défense individuelle et collective des collègues sur la base de critères communs et transparents, obtenir des résultats.

Ainsi, nous avons pu obtenir :

- l'abrogation du décret Robien sur nos services,
- une amélioration significative des possibilités de promotion qui ont permis à plus de 6000 agrégés d'accéder à la hors-classe de 2005 à 2008.
- une indemnité de début de carrière pour tous que nous demandions depuis longtemps

Notre qualification et nos missions doivent être respectées et reconnues, nos métiers pleinement revalorisés. Le corps des agrégés revalorisé doit devenir la référence pour tous les personnels du second degré. C'est l'ambition de nos syndicats.